



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL  
DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE**

**SEANCE du 29 novembre 2023**

Nombre de délégués  
En exercice : 21  
Présents : 14  
Excusés : 7

Convocation : 17 novembre 2023  
Date affichage : 4 décembre 2023

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-neuf novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Bureau Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au SICTOM de la Zone de Dole, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHERE, le Président.

**Etaient présents** : Messieurs Jean-Pascal FICHERE, Olivier MEUGIN, Antony BOURCET, Jean TERY, Christian LAGALICE, Dominique DEWALLY, Alain DEBIOLT, Jean-Noël GARNIER, Gilbert LAVRY, Jean-Claude PICHON, Marc SCHMIEDER ; Mesdames Pierrette BUSSIERE, CHANCENOTTE A, Maryline MIRAT.

**Etaient excusés / absents** : Messieurs Michel BENESSIANO, Stéphane CHAMPANHET, Philippe DEGAY, Christophe DUGOIS, Jacques LAGNIEN (pouvoir à P. BUSSIERE) ; Madame Séverine CALINON Cnyriel JEANNEAUX.

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Olivier MEUGIN

**Délibération n° 29112023-2bs**

**Objet : Renouvellement de la convention avec l'Amicale du Personnel du SICTOM de la Zone de Dole et détermination du montant de la subvention pour l'année 2024**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la délibération du Conseil Syndical du 18 mars 2015 approuvant la convention avec l'Amicale du Personnel,  
**Vu** la délibération du Comité Syndical dans sa séance du 16 septembre 2020 portant sur les délégations accordées au Président et au Bureau Syndical,

**Considérant** le courrier du 13 novembre 2023 par lequel le Président de l'Amicale du Personnel sollicite le maintien du montant de la subvention à hauteur de 360 €/adhérent.

**Préambule :**

L'amicale du personnel du SICTOM de la Zone de Dole a été créée en 1994, et a pour objet :

- De développer entre les membres des liens de solidarité, des relations amicales et l'esprit d'entraide
- De participer matériellement aux événements de l'existence des membres ou de leur famille, à l'occasion de mariage, naissance, décès...
- D'accorder des secours divers, de créer, développer, organiser et participer à toutes œuvres ou service d'entraide sociale ou familiale, et de façon plus générale, intervenir socialement en faveur de ses membres,
- D'organiser des activités sportives, culturelles et de loisirs.

En 2023, le nombre d'agents adhérents était de 71 pour une subvention globale de 25 560 €.  
En 2024, le nombre d'agents adhérents est estimé à 74 pour une subvention globale de 26 640 €.

Pour verser cette subvention, le trésorier demande d'établir une délibération pour approuver le renouvellement de cette convention et déterminer le montant de la subvention.

Le Président **PROPOSE** aux membres du Bureau Syndical :

- D'APPROUVER le renouvellement de la convention avec l'Amicale du Personnel du SICTOM de la Zone de Dole
- DE MAINTENIR le montant de la subvention à 360 €/adhérent.
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget primitif de 2024

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le



ID : 039-253900633-20231129-29112023\_2BS-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau Syndical :

- ✓ **APPROUVE** le renouvellement de la convention avec l'Amicale du Personnel du SICTOM de la Zone de Dole
- ✓ **FIXE** le montant de la subvention à 360 €/adhérent.
- ✓ **AUTORISE** le Président à verser la subvention à l'amicale du personnel au titre de l'année 2024
- ✓ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024

Fait à Brevans,  
Le 29 novembre 2023



Le Président

Jean-Pascal FICHÈRE

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le



ID : 039-253900633-20231129-29112023\_2BS-DE